

Pour diffusion immédiate
Le 14 février 2008

LA COMMISSION ONTARIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE INTERVIENT DANS UNE AFFAIRE DE PORT DU CASQUE DE MOTOCYCLETTTE METTANT EN JEU DES MESURES D'ADAPTATION POUR MOTIFS RELIGIEUX

Toronto – La Commission comparaitra en qualité d'intervenant devant la Cour de justice de l'Ontario, à Brampton, les 14 et 15 février 2008, dans l'affaire *R. c. Badesha*.

M. Badesha, un Sikh religieux, qui, conformément aux règles de sa religion, porte un turban, a été accusé d'utiliser une motocyclette sur une voie publique sans porter de casque, ce qui est contraire au *Code de la route*. M. Badesha demande d'être exempté de cette exigence pour des motifs religieux.

La Commission intervient car l'affaire concerne l'interprétation et l'application du *Code des droits de la personne* de l'Ontario. La Commission va appuyer la demande de M. Badesha d'être exempté de l'application du *Code de la route* pour des motifs religieux.

-30-

Also available in English

Renseignements :

Jeff Poirier
Chef des communications
Direction des politiques et de l'éducation
416 314-4539

Afroze Edwards
Agente principale des communications
Direction des politiques et de l'éducation
416 314-4528